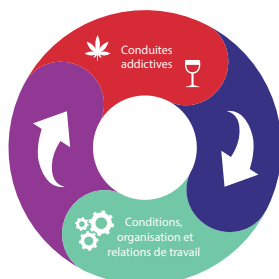


VOUS SOUHAITEZ ENGAGER UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX CONDUITES ADDICTIVES ?

Pour faire le lien entre les conduites addictives et le travail, 2 questions essentielles doivent être posées :

« En quoi les situations de travail peuvent développer ou entretenir les conduites addictives ? »



« En quoi les conduites addictives peuvent générer ou aggraver les risques professionnels ? »

Les équipes pluridisciplinaires du SSTMC se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans les différentes étapes de la démarche :

Etape 1

Préparer la démarche :

- Définir le projet, fixer les objectifs
- Identifier les acteurs internes et externes, créer un comité de pilotage si nécessaire (selon la taille de la structure)
- Observer les indicateurs (absentéisme récurrent, retards répétés, altercations, accidents de trajet ou en mission, retours de faits), recueillir la vision de tous les acteurs
- Définir la méthodologie et l'outil d'évaluation*

Etape 2

Analyser les situations :

- **Adaptation aux conditions de travail**
 - Conduites dopantes ayant pour objectif de «tenir» face aux contraintes du travail : horaires atypiques, conditions de travail difficiles (port de charges, vibrations, chaleur, froid...)
 - Recherche d'effets apaisants face au stress lié aux contraintes organisationnelles ou à un relationnel difficile avec les collègues, la hiérarchie, les clients...
- **Acquisitions de l'entreprise**
 - Habitudes ou fonctionnement de l'entreprise, «culture d'entreprise» : repas d'affaire ou pots d'entreprise alcoolisés, accessibilité des substances sur le lieu de travail, pratiques d'intégration dans le collectif de travail (a contrario exclusion en cas de non consommation)
- **Importation d'une problématique individuelle**
 - Pratiques individuelles importées dans l'entreprise : initialement en lien avec la vie privée, les pratiques atteignent la sphère du travail et peuvent avoir des conséquences sur le travail en terme de santé/sécurité, qualité, relations ou image de l'entreprise

Etape 3

Mettre en place des actions :

- Réductions des risques : améliorations des conditions de travail
- Gestion des conditions pouvant favoriser les consommations, cadre réglementaire
- Conduite à tenir en cas de comportement inhabituel
- Sensibilisation des encadrants et travailleurs
- Orientation, accompagnement individuel, maintien dans l'emploi
- Intégration des risques et des actions dans le DUERP* (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels)

*Outil d'intégration des risques dans le DUERP proposé par le GAPRAT (Groupe d'Analyse et de Prévention des Risques des Addictions au Travail)